

CAHIER DES CHARGES DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT 2016

OBJET :

Identifier les conditions et moyens de solvabiliser et modéliser les processus de coopération et de mutualisation des formations entre SIAE sur les départements de l'ex-Poitou Charentes (16-17-79-86) Région Nouvelle-Aquitaine.

Nom de l'organisme Donneur D'ordre :	IRIS		
Bénéficiaires de l'accompagnement	SIAE de la Région Nouvelle-Aquitaine		
Contexte et référence de la demande d'accompagnement	Action financée par l'Etat dans le cadre de l'Accord Cadre Régional IAE Formation 2016-2020 ¹ en partenariat avec les signataires de cet accord dont la Région Nouvelle-Aquitaine		
Statut	Association	Date de création	1992
Responsable du projet (Nom, prénom, fonction)	Responsable : Gaël Brouck, Directeur En charge du projet : Anne-Sophie LIGER, Chargée de Mission		
N° SIRET	400 360 061 00032		
Adresse postale	3 rue Georges Servant – 86 000 POITIERS		
Tel	05.49.88.07.29		
Adresse électronique	Iris.formation@iris-poitou-charentes.com		
Site internet	http://www.iris.asso.fr/		

¹ [En savoir +](#) sur l'Accord Cadre Régional IAE FORMATION sur le site d'IRIS www.iris.asso.fr

CONTEXTE DE LA DEMANDE :

Le secteur de l'IAE en Poitou Charentes :

Ancrée dans l'économie sociale et solidaire du territoire, "l'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement." Article L5132-1 du code du travail.

En 2015², la région Poitou-Charentes représente 4,3% de l'offre IAE de France. Nous recensons 160 conventions IAE en région ainsi que 6 labels « régie de quartier ou de territoire ». Cela correspond à 144 structures d'insertion par l'activité économique juridiquement distinctes auxquelles s'ajoutent 3 regroupements locaux de SIAE (ALESIE à Angoulême, le CAPEE à Poitiers et l'ULSIAE de Saintonge) et 3 regroupements d'associations intermédiaires (la Fédération des AI des Deux-Sèvres et le groupement d'employeurs des AI de la Vienne ainsi que le collectif AI de Charente-Maritime). Les AI et ETTI interviennent sur de la mise à disposition de personnel principalement pour des emplois de services (Services à la personne, entretien des locaux), du bâtiment, d'ouvriers. Les principaux secteurs d'activité économiques supports représentés³ dans les ACI et EI sont l'environnement, le bâtiment, les services (entretien, restauration...). Ces structures se fédèrent ou non au sein de différents réseaux nationaux, régionaux ou locaux.

En Poitou-Charentes, le secteur bénéficie d'un soutien institutionnel fort notamment de l'Etat et de la Région. La représentation et l'accompagnement historique d'IRIS et du réseau CHANTIER Ecole Poitou Charentes contribuent à la structuration, la reconnaissance et la professionnalisation des SIAE sur les territoires.

IRIS

Créée en 1992, IRIS est l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique de la région Poitou-Charentes. Elle résulte d'une volonté fédérative des acteurs de terrain de l'insertion en Poitou-Charentes pour promouvoir, développer et consolider l'action des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et de toutes associations agissant pour la redynamisation sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion et de transition socioprofessionnelle.

IRIS représente ou associe les réseaux nationaux de l'insertion : la Fédération des Entreprises d'Insertion, COORACE, le CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartier).

IRIS bénéficie depuis 1994 de la confiance renouvelée de l'Etat et de la Région et entretient des relations privilégiées de coopération avec les services de l'Etat notamment le Service Public de l'Emploi, les services de la Région, mais aussi des 4 Conseils Départementaux.

² Données issues du [rapport d'AG 2015 d'IRIS](#)

³ En nombre de structures

Les objectifs d'IRIS sont de :

- **Favoriser les échanges inter réseaux**, la confrontation, la réflexion et l'information des SIAE ;
- **Epauler, conseiller, appuyer les projets** de développement et de création de SIAE ;
- **Conduire la connaissance et la reconnaissance des acteurs de l'IAE et de leur métier** spécifique de formation par le travail et d'accompagnement social et professionnel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, développer des outils et un langage communs, assurer une représentation forte auprès des interlocuteurs institutionnels ;
- **Contribuer à la professionnalisation des structures**, construire un plan de formation adapté à leurs besoins, développer la formation et la VAE des salariés des SIAE (permanents et personnes en parcours) et valoriser les parcours d'insertion socioprofessionnelle dans les SIAE.

CHANTIER école Poitou-Charentes

Le réseau CHANTIER école est né en 1995 de la volonté d'hommes et de femmes du secteur de l'IAE de regrouper les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes.

A ce titre, l'association CHANTIER école vise à développer la professionnalisation des acteurs, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques de ces derniers et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques.

Aujourd'hui, le réseau représente 650 structures, 35 000 salariés dont 30 000 en insertion et est porté localement par 17 associations régionales.

Le réseau considère qu'«est appelé chantier-école, toute action collective qui, à partir d'une situation de mise au travail, sur une production grandeur nature, a pour objectif de favoriser la progression des personnes.» Pour ce faire, le réseau distingue deux éléments :

Les 5 fonctions d'un ACI :

- Employeur spécifique d'insertion
- Production, organisation, commercialisation, tutorat technique
- Accompagnement social et professionnel, co-construction des parcours
- Formation individualisée, sur les outils de production, conditions de travail
- Développement local et partenarial, communication, partenariats locaux

La charte induit l'adhésion aux valeurs suivantes :

- Priorité aux personnes
- Non à la démarche occupationnelle
- Oui à la valorisation des personnes

- Une organisation professionnelle et un encadrement de qualité
- Une volonté d'inscrire le chantier-école dans un parcours d'insertion
- Une obligation d'évaluation
- Dans une logique d'intérêt collectif
- Une volonté de développement local
- Une stratégie globale
- Le nécessaire changement des priorités globales.

En tant que partenaire des SIAE au titre de la formation professionnelle, les OPCA s'associent aux réseaux dans la recherche de moyens d'accompagner la professionnalisation du secteur et la formation des salariés en parcours.

Accompagner la professionnalisation et la formation des salariés des SIAE :

En 2015, dans la continuité de leurs action, la mise en œuvre progressive de la réforme de la formation professionnelle (cf. Note Technique IRIS du 19/12/14) a amené IRIS, Chantier Ecole Poitou-Charentes et les OPCA à négocier des moyens complémentaires auprès de l'Etat et de l'ex-Région Poitou-Charentes pour soutenir les SIAE dans :

- La mise en œuvre de formations adaptées pour leurs salariés,
- Le financement des coûts pédagogiques de ces formations.

Depuis fin 2015, le secteur de l'IAE en Poitou-Charentes bénéficie de deux nouveaux dispositifs, dont :

- Un **Accord Cadre Régional IAE Formation**⁴ pour le secteur de l'IAE en Poitou Charentes sur la période 2015-2020, signé par l'Etat, la Région Poitou-Charentes, et les principaux acteurs du secteur de l'IAE et leurs OPCA, et
- Un **Fonds d'Amorçage aux Formations**⁵ **pour les salariés en parcours** des SIAE, confié à IRIS dans le cadre d'un marché public pour les départements de Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres **pour la période du XXx Décembre 2015 au 31 décembre 2016.** (Dans la Vienne Le Fonds d'Amorçage à la Formation existe depuis 2006. En 2016, il est géré et animé par le CAPEE.)

⁴ [En savoir +](#) sur l'Accord Cadre Régional IAE sur le site d'IRIS www.iris.asso.fr

⁵ [En savoir +](#) sur le Fonds d'Amorçage à la Formation sur le site d'IRIS www.iris.asso.fr

❖ Accord Cadre IAE Objectifs généraux :

- Favoriser la mise en œuvre d'actions au sein des SIAE,
- Favoriser l'accès aux formations professionnalisantes et certifiantes des salariés des SIAE,
- Optimiser la mobilisation des dispositifs régionaux existants (*SPRF, clés des savoirs citoyens, SAFRAN, accompagnement VAE...*),
- Développer et adapter l'offre de formation aux besoins des salariés des SIAE

Il s'articule autour de 2 axes :

- Axe 1 : Le renforcement de la fonction employeur et de son offre d'insertion
- Axe 2 : Le soutien à la professionnalisation du secteur et la formation des salariés en parcours

❖ Fonds d'Amorçage à la Formation (FAF)

En complément de l'Accord Cadre IAE Formation, l'Etat a mobilisé des fonds spécifiques, en faveur de la professionnalisation des salariés en parcours des SIAE de Poitou-Charentes.

Dans la continuité de l'expérimentation engagée depuis 2006⁶ dans le 86 et dans le cadre du déploiement du dispositif sur les 3 autres départements 16, 17 et 79 :

Sous le pilotage des Unités Départementales, l'Etat a confié au CAPEE⁷ et à IRIS :

- La gestion de fonds pour **cofinancer les coûts pédagogiques des formations des salariés en parcours** (Dans la limite de 80% du coût pédagogique total de la formation)
- Le déploiement d'une méthodologie d'accompagnement : **Soutien à l'ingénierie de formation, l'ingénierie financière de la formation et la mutualisation des formations entre SIAE par territoire**

⁶ 2 études ont été commanditées par l'Unité Départementale 86 de la DIRECCTE sur cette expérimentation(Une évaluation qualitative du dispositif FAF menée par AREAS en 2014 et une étude **Etat des lieux et perspectives** sur le Fonds D'Amorçage aux formation pour les SIAE du département de la Vienne réalisée par le CAPEE en juin 2015)

⁷ Pour la déclinaison en Vienne, vous pouvez vous rapprocher d'Aline FISCHER au CAPEE : a.fischer@capee.fr

Finalité et Objectifs généraux du FAF:

- Favoriser **l'insertion professionnelle des salariés en parcours** dans les SIAE par les formations proposées
- Permettre et développer **l'accès à la formation professionnalisante ou qualifiante** des salariés en parcours d'insertion par la mutualisation des besoins et des réponses apportées
- **Développer les compétences** du salarié en parcours pour occuper son poste de travail et/ou accéder à un emploi ou une formation en réponse à son projet personnel et professionnel
- Faire **émerger des opportunités de coopération/mutualisation entre SIAE**, employeur : la SIAE en fonction de l'environnement et du marché du travail

Le FAF vise également :

- La professionnalisation et l'accès à la formation des salariés en parcours,
- Une montée en compétences des SIAE sur l'ingénierie de formation (Repérage des besoins en formation, conception de formations adaptées, mutualisation des formations.)
- L'optimisation et le développement des pratiques de formations et de mutualisation existantes au sein des SIAE et sur les territoires

Déclinaison opérationnelle sur les territoires sur les départements 16, 17 et 79 :

Dans le cadre du FAF, sur ces 3 départements, IRIS accompagne depuis mars 2016, 8 **territoires à recenser les besoins communs en formation et élaborer des plans de formation mutualisés entre SIAE** en faveur des salariés en parcours.

La constitution des groupes territoriaux s'est effectué avec les SIAE, selon la proximité et les habitudes de collaboration entre elles.

Afin de garantir une déclinaison de proximité :

IRIS s'est appuyé sur des personnes ressources sur les territoires, volontaires, identifiés comme **Référents Formation** pour une formation organisée sur son territoire.

- En lien avec les SIAE, les Référents Formation garantissent la mise en œuvre des formations.
- IRIS intervient sur l'ingénierie financière des formations et, à la demande en appui sur la mise en œuvre des formations.

En s'appuyant sur les habitudes de travail et les dynamiques existantes entre les SIAE et les organismes de formation sur les territoires, un plan de formation Régional prévoit 43 formations déclinées de façon mutualisée entre plusieurs SIAE de Juin 2016 à Décembre 2016.

Un bilan intermédiaire⁸ a été présenté à l'Etat en juin 2016.

L'accompagnement d'IRIS sur les départements 16, 17, 79 dans le cadre du dispositif Fonds d'Amorçage aux Formation prendra fin en décembre 2016 et les moyens financiers pour le 86 est incertain pour les années à venir, l'enjeu est de permettre aux SIAE et aux territoires de poursuivre cette dynamique.

OBJET DE LA CONSULTATION

En s'appuyant sur les démarches engagées Dans un contexte d'incertitude sur les fonds publics disponibles en 2017 pour accompagner ces processus au sein des territoires et des SIAE.

Les signataires de l'Accord Cadre IAE souhaitent mener une réflexion sur les conditions et moyens de solvabiliser et modéliser les processus de coopération et de mutualisation en terme de formation (ingenierie pédagogique et financière.) L'objectif étant de pérenniser les démarches engagées sur les territoires entre SIAE.

Besoins diagnostiqués	Objectifs	Calendrier et durée
Identifier les conditions et moyens de solvabiliser et modéliser les processus de coopération et de mutualisation des formations entre SIAE notamment au sein des territoires.	• Réaliser un état des lieux des processus de coopération et de mutualisation des formations existants entre SIAE sur les territoires, • Proposer une modélisation de processus permettant la pérennisation des dynamiques de coopération et de mutualisation au-delà de 2016, • Proposer des pistes de financement selon les territoires	Dernier trimestre 2016 5 jours

⁸ Bilan intermédiaire

--	--	--

PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

a) Mise en oeuvre de la procédure de mise en concurrence

La date limite de remise des propositions (techniques et financières), de préférence par email à Anne-Sophie LIGER : Anne-Sophie LIGER iris.formation@iris-poitou-charentes.com (ou à défaut par courrier au : IRIS, Espace Servantes, 3 rue Georges Servant, 86000 Poitiers) est fixée au 14 novembre 2016.

La proposition ne devrait pas excéder 5Jours, pour un montant indicatif de 6000€.

A partir des informations des fiches annexées, le prestataire soumettra une proposition d'intervention comportant :

- Une note méthodologique précisant les objectifs, la méthode et les étapes de l'intervention proposée,
- Le détail du nombre de journées ou de demi-journées d'intervention,
- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention,
- Le montant TTC de la prestation,
- Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission,
- Il sera spécifié dans la proposition le nom et les coordonnées de la personne référente pour cet appel à prestataire, ainsi que ceux de l'intervenant principal.
- Le consultant s'appuiera sur le présent cahier des charges, ainsi que tous les documents joints.

Il est demandé aux consultants pressentis de présenter une offre d'intervention sur ces bases.

b) Critères de sélection des consultants et suivi de la prestation d'accompagnement

Le présent cahier des charges est adressé à un maximum de 3 consultants et/ou experts associatifs. IRIS organise un comité de sélection composé de membres du Comité Technique Accord Cadre IAE (Institutionnels) et le comité technique Formation Réseau (Professionnels des SIAE et acteurs du pilotage de l'IAE).

Le choix sera réalisé sur la base d'une notation de 0 à 4 par critères, sur un total de 20 points.

	Consultant 1	Consultant 2	Consultant 3
Méthodologie proposée			
Respect du cahier des charges			
Connaissance du secteur d'intervention			
Mise en évidence de préconisations et d'un plan d'actions			
Coût de la mission			
TOTAL			

Pour toute demande de précision, merci de contacter par mail Anne-Sophie LIGER : iris.formation@iris-poitou-charentes.com.